



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-435

Fin de mise à disposition et cession à titre gratuit d'un piano -
Communauté d'Agglomération du Niortais

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

Pôle Vie de la Cité et du Territoire

**Fin de mise à disposition et cession à titre gratuit
d'un piano - Communauté d'Agglomération du
Niortais**

Monsieur François GUYON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les dispositions de l'article L.3112 CG3P selon lequel « les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN et notamment la compétence relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu le procès-verbal de mise à disposition de biens par la Ville de Niort enregistré en Préfecture le 2 août 2006 ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dans le cadre de la gestion du conservatoire Auguste-Tolbecque, utilisait jusqu'à présent des instruments de musique, mis à sa disposition par la Ville de Niort lors du transfert de la compétence exercée par le « Conservatoire communautaire ».

Parmi ces biens meubles, le piano droit (Yamaha M110 - N° inventaire CAN 000265) arrive aujourd'hui en fin de vie et nécessite d'être remplacé. La CAN souhaite désormais être pleinement propriétaire de ce piano. A cette fin, il est proposé de le céder à titre gratuit à la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession à titre gratuit du piano à la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérécourse citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».